

Monsieur Magnette, vous vous trompez, les conseillers fiscaux sont les gardiens de l'économie et des emplois

Vos propos tenus en ce 1^{er} mai 2020 ont stigmatisé les experts-comptables et les conseillers fiscaux qui exercent une profession réglementée, assermentée, avec des obligations déontologiques vis-à-vis de la législation anti blanchiment et de la fraude fiscale. Cette profession implémente des lois et autres dispositions légales dans les entreprises qui sont le tissu économique de notre pays, elle procure des emplois et contribue au bien être de chacun. Les experts-comptables et les conseillers fiscaux s'occupent des obligations déclaratives sans lesquelles l'Etat ne récolterait pas les impôts et taxes votés. Par ailleurs, en ce moment de crise sanitaire inédite, ils sont plus encore, d'une part, aux côtés des entreprises pour les guider et leur permettre de survivre, de maintenir et de relancer leurs activités, et d'autre part, au service du gouvernement en émettant des avis constructifs pour que les bonnes décisions soient prises.

Les conseillers fiscaux, étaient au travail pendant vos discours, ayant à cœur de guider les entreprises et les indépendants, à travers les diverses mesures à prendre pour faire face à la crise sans précédent que nous traversons.

Les conseillers fiscaux n'ont pas pour préoccupation première de facturer leurs prestations grassement mais bien d'éviter des faillites, de permettre des reprises garantissant les emplois en pensant aux familles derrière, les leurs étant par ailleurs aussi touchées.

Les conseillers fiscaux respectent et font respecter la loi.

Les conseiller fiscaux sont conscients de leur responsabilité sociétale, ils conseillent leurs clients avec respect pour la société.

Les conseillers fiscaux assistent chaque année l'Etat dans la collecte des impôts (directs et indirects telle la TVA), et permettent à de nombreuses entreprises et particuliers d'être en ordre face aux déclarations toujours plus compliquées.

Les conseillers fiscaux ont à ce titre été considérés comme essentiels : en ces temps difficiles ils ne sauvent certes pas des vies, mais bien des entreprises, des emplois, des familles.

Les conseillers fiscaux guident, année après année, leurs clients entrepreneurs à travers les nombreuses obligations fiscales et non fiscales afin de faire fleurir les entreprises et de favoriser l'emploi.

Les conseillers fiscaux participent activement à la lutte contre le blanchiment d'argent.

Les conseillers fiscaux déchargent les entrepreneurs de tâches difficiles et les aident à respecter des réglementations en perpétuel changement.

Les conseillers fiscaux doivent être membres de l'Institut des Conseillers Fiscaux et des Experts-Comptables (ITAA) pour avoir l'honneur, le droit et la responsabilité d'exercer en portant ce titre.

Les conseillers fiscaux suivent pour cela une formation initiale approfondie, passent de nombreux examens, effectuent un stage de 3 ans, prêtent serment, respectent les règles déontologiques, se tiennent à jour et se forment en continu.

Les conseillers fiscaux sont sous la surveillance de l'ITAA chargé par le législateur de vérifier l'application de ces règles sur le terrain.

Les conseillers fiscaux sont soumis à des revues « qualité » périodiques de l'ITAA qui vérifie la bonne application des règles par ses membres. Ces revues sont faites tant sur base d'une analyse de risques que sur une périodicité fixe.

Nous nous insurgeons donc contre la vision fautive que vous donnez des conseillers fiscaux quand vous dites qu'ils aident les entreprises à échapper à l'impôt, qu'ils facturent grassement et qu'ils en nuisent à l'intérêt général.

Au contraire, les conseillers fiscaux et les experts-comptables veillent chaque jour à la santé de nos entreprises et nous en sommes particulièrement fiers.

Frédéric DELRUE

Président I.P.C.F.

Vice-Président I.T.A.A.

Bart Van COILE

Président I.T.A.A.

Président I.E.C.

Mirjam VERMAUT

Vice-Présidente I.P.C.F.

Vincent DELVAUX

Vice-Président I.E.C.